



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

La Roque d'Anthéron, le 3 mai 2023

JPS/MM/23 -

RECONNAISSANCE ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSECUTIFS A LA SECHERESSE
ET A LA REHYDRATATION DES SOLS
Période du 1^{er} Avril 2022 au 30 Septembre 2022

ARRETE DU 3 AVRIL 2023 PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE
CATASTROPHE NATURELLE (publié au Journal Officiel du 3 Mai 2023)

Madame, Monsieur,

Nous venons de recevoir, ce jour en provenance de la Préfecture, une information relative à la reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle pour notre Commune, au titre de la sécheresse 2022.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe un extrait de cet arrêté interministériel paru au Journal Officiel du 3 Mai 2023.

Le délai étant très court, nous attirons votre attention sur le fait que vous devez contacter votre compagnie d'assurance de toute urgence afin de pouvoir être indemnisé.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.



Jean-Pierre SERRUS

Maire de LA ROQUE D'ANTHERON
Conseiller Métropolitain d'Aix-Marseille-Provence
Vice-Président Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
en charge des Transports et de la Mobilité Durable

*Pour le Maire impie
I. Riand*